

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Moussa THIOYE, Professeur des universités, Directeur de l'UFR d'Administration et de Communication,

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 913 – UFR d'Administration et de Communication :

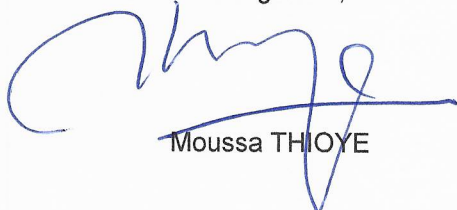
- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 913, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

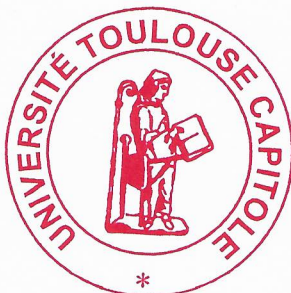
Il est mis fin à la délégation consentie à Monsieur Francis QUEROL en date du 11 juillet 2023.

Fait à Toulouse, le 1^{er} octobre 2023

Le délégataire,



Moussa THIOYE



Le Président,



Hugues KENFACK